

Duè por ion

Autor(en): **N.T.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fondez sans doute avec un autre étudiant qui me ressemble beaucoup et qui n'est jamais venu à vos cours.

— Ah ! cela se peut bien.

Cent ans après.

On nous écrit :

« Le *Conteur* de samedi dernier a donné l'horaire des courriers et des coches partant et arrivant, soit à Lausanne, soit à Genève, en 1755.

» Peut-être vos lecteurs trouveront-ils aussi quelque intérêt au tableau suivant, qui montre ce qu'étaient les diligences vaudoises en 1848, soit un siècle environ après l'époque dont le *Conteur* a parlé ».

DILIGENCES VAUDOISES

Tarif pour les places de voyageurs

DÈS LE BUREAU DE LAUSANNE

Ces prix sont en francs et rappes, les guides des postillons compris.

Route de Genève. — 1^{er} Départ, toute l'année à minuit. Départ de l'après-midi, en hiver à 2 h., en été à 4 h.

Le trajet se fait en 5 h. 40 m.

Maison blanche, 50 r.; Préverenges, 75 r.; Morges, 85 r.; St-Prex, fr. 1,25 r.; Vevey, fr. 1,45 r.; Allaman, fr. 1,65 r.; Rolle, fr. 2; La Lignière, fr. 2,30 r.; Nyon, fr. 2,85 r.; Coppet, fr. 3,60 r.; Versoix, fr. 3,95 r.; Genève, fr. 4,75 r.

Route de St-Maurice. — 1^{er} Départ, toute l'année à minuit. Départ de l'après-midi, en hiver à 2 h., en été à 3 h.

Le trajet se fait en 5 h. 45 m.

Pully, 30 r.; Lutry, 35 r.; Villette, 55 r.; Cully, 70 r.; St-Saphorin, fr. 1,05 r.; Vevey, fr. 1,20 r.; Vernex, fr. 1,55 r.; Veytaux, fr. 1,75 r.; Villeneuve, fr. 1,90 r.; Roche, fr. 2,25 r.; Aigle, fr. 2,60 r.; Ollon, fr. 2,95 r.; Bex, fr. 3,30 r.; St-Maurice, fr. 3,65 r.

Route de Besançon. — Départ toute l'année à minuit. Le trajet se fait en 16 h.

Crissier, 40 r.; Mex, 70 r.; Penthaz, 90 r.; Cossonay, fr. 1,25 r.; Lassaraz, fr. 1,70 r.; Orbe, fr. 2,50 r.; Lignerolles, fr. 3,10 r.; Ballaigue, fr. 3,55 r.; Jougne, fr. 4,80 r.; Pontarlier, fr. 6,70 r.; Besançon, fr. 11,60 r.

Route de Neuchâtel. — Départ, en été, à 8 heures 50 minutes du matin, en hiver, à 11 heures du matin.

Le trajet se fait en été en 6 h. 35 m., en hiver en 7 h. 30 m.

Romanet, 45 r.; Cheseaux, 60 r.; Etagnières, 85 r.; Assens, 95 r.; Echallens, fr. 1,25 r.; Vuarrens, fr. 1,60 r.; Essertines, fr. 2,05 r.; Yverdon, fr. 2,50 r.; Tuilière, fr. 2,55 r.; Grandson, fr. 2,90 r.; Onnens, fr. 3,30 r.; Concise, fr. 3,50 r.; St-Aubin, fr. 4,15 r.; Vauxmarais, fr. 3,90 r.; Bevaix, fr. 4,65 r.; Boudry, fr. 5; Collombier, fr. 5,35 r.; Auvernier, fr. 5,50 r.; Neuchâtel, fr. 5,70 r.

L'estafette pour Neuchâtel part de Lausanne en été à 6 h. 20 m. du soir et en hiver à 7 h.

Route de Berne. — Départ du soir, toute l'année à 7 h. Départ du matin, en hiver à 6 h., en été à 10 h.

Le trajet se fait en 12 heures sauf la voiture du matin, qui, en été, reste une heure et demie de moins.

Vennes, 40 r.; Croisettes, 60 r.; Chalet-à-Gobet, 90 r.; Montpreveyres, fr. 1,55 r.; Carouge, fr. 1,80 r.; Moudon, fr. 2,50 r.; Lucens, fr. 3; Marnand, fr. 3,50 r.; Payerne, fr. 4,50 r.; Avenches, fr. 5,30 r.; Faoug, fr. 5,80 r.; Morat, fr. 6,25 r.; Gumminen, fr. 7,40 r.; Berne, fr. 9.

Enfoncé, le Juif errant ! — Francisque Sarcey reçut un jour, d'un facteur rural, la lettre que voici :

« Monsieur,

» J'en suis à mon neuvième tour du monde.

» Ne vous étonnez pas ; le calcul est des plus simples. J'ai trente années de service.

» J'ai donc fait 10,950 tournées à raison de 365 par an.

» La tournée est réglementairement de trente kilomètres. C'est sur ce pied qu'est calculé notre salaire.

» J'ai fait donc 328,500 kilomètres, soit huit fois et quart le tour de notre planète. »

La Marseillaise des bons vivants.

(Vieille chanson, 1799.)

Allons, enfants de la Courtille,
Le jour de boire est arrivé ;
C'est pour nous que le boudin grille,
C'est pour nous qu'on l'a préparé (*bis*).
Ne sent-on pas à la cuisine
Rôtis et dindons et gigots ;
Ma foi, nous serions des nigauds
Si nous leur faisons triste mine.

A table, citoyens,

Videz tous les flacons ;

Buvez, buvons,

Qu'un vin bien pur arrose nos poumons.

Tremblez lapins, tremblez volailles,

Ou bien prenez votre parti ;

Chacun de vous, dans nos entrailles,

Doit finir par être englouti ; (*bis*.)

Tout est d'accord pour vous détruire,

Chasseurs et gloutons, tour à tour ;

Peut-être viendra-t-il un jour

Où c'est vous qui nous ferez cuire.

A table, citoyens, etc.

Quoi ! des cuisines étrangères

Viendraient gâter le goût français ;

Leurs sauces fades et légères

Auraient le dessus sur nos mets. (*bis*.)

Dans les festins, quelle déroute !

Combien nous aurions à souffrir !

Nous ne pourrions plus nous nourrir

Que de fromage et de choucroute.

A table, citoyens, etc.

Amis, dans vos projets bachiques,

Sachez ne pas trop vous presser ;

Epargnez les poulets étiques,

Laissez-les du moins s'engraisser (*bis*.)

Mais ces chapons aristocrates,

Chanoines de la basse-cour,

Qu'ils nous engraisissent à leur tour,

Et n'en laissons rien que les pattes.

A table, citoyens, etc.

Amour sacré de la bombance,

Viens élargir notre estomac ;

Quand on songe à remplir sa panse,

Faut-il consulter l'almanach ? (*bis*.)

Du plaisir de manger et boire

Si l'on te doit l'invention,

Sauve-nous de l'indigestion

Pour que rien ne manque à ta gloire.

A table, citoyens, etc.

Mariage à terme. — Un notaire avait un fils, ignorant autant que prétentieux. Celui-ci, bien qu'il n'ait fait aucune étude, s'imaginait qu'il pouvait remplacer son père, alité depuis quelques jours.

Le premier acte qu'il eût à passer fut un contrat de mariage. Le malheureux n'en avait jamais vu, ni lu un seul. En vain chercha-t-il, dans les archives de son père, un modèle ; il ne trouva que des baux à loyer. Il ne s'émut pas et s'inspira d'un de ces baux. Il rédigea donc un contrat de mariage pour trois, six ou neuf ans, au gré des parties, et il stipula que le preneur devait soigner l'objet loué en bon père de famille.

Duè por ion.

L'est onco la coutema, per tsi no, quand lè valet d'on veladzo ont pràio n nid de crebllettè, que tsacon lè bailla dai z'œufs. Et quand l'ein ont 'na pllaina crebillha, s'ein vont ti à la pinta dè coumena et là, ye fant 'na pecheinta baf-fràie.

Y a de cein quoquè senannès, lè valets de M^{re} avai prai on nid de crebllettè. L'ein étai tot fiai et l'avai promenà pertot lo veladzo, ein raucanneint dai z'œufs.

Quand l'ein iroint pràio, lè portave à la pinta po fère lo matèfan. Tandì que bevessai on verro, dévant que dè medzi — « l'apèritif », coumeint diont pè Losena — vouaïque tra valets de C^{re} qu'eintrè dein la tsambr' à bairè.

— Venivè avouè no, lo firoint clia de M^{re}, no z'allein bin no z'amusà. Et vive la joie !

Le fasai dza on dètertìn dāo diabblio.

— Vo faut veni ! criavè justameint lo carbatier, lo matèfan l'è quie.

Alo le s'einfatiroint ti dein lo collidor avouè clia de C^{re} po alla dein lo paillo derraï, io le poivè mi fèrè dāo boucan

Quand l'euroint bin medzi, bin bû et prāo boeilla et que volliavè sè reduire, lè traï valets de C^{re} laò firoint :

— Ditè, baillè-no lo nid de crebllettè, no faront asseimblant que l'è no, que l'ant dè-guelhi et, dèman, l'è vo què vindrāi medzi lè z'œufs avouè no, à C^{re}.

Et l'arrevà coumeint l'avant de. Lo leindè-man, clia de M^{re} refasai 'na pecheinta bombance à C^{re}, avouè lè valets de sti veladzo.

Mā, nè faut pas crairè que l'è todzo dinse ; no poivè pas adi droblla. N. T.

Au camp du grand roi.

Il y a quelques jours, à l'occasion de la clôture des manœuvres de la 1^{re} brigade, le Conseil d'Etat offrait aux officiers une modeste collation dans la grange de M. Gleyre, syndic de Senarclens.

Aux manœuvres de corps d'armée, le Conseil fédéral convie les officiers étrangers et les officiers suisses supérieurs, à un simple dîner, à l'hôtel.

C'est démocratique et peu coûteux.

Il n'en était pas ainsi, en France, au temps de Louis XIV. C'était le grand roi, le grand siècle, tout y était en proportion.

En 1698, près de Compiègne, on réunit, pour la première fois, des soldats en assez grand nombre pour exécuter toutes les opérations de la guerre. Louis XIV avait ordonné ce rassemblement dans le dessein d'aider à l'instruction du duc de Bourgogne, alors âgé de seize ans, qui prit le titre de généralissime.

Le maréchal de Boufflers commandait en second. Il y avait là à peu près 60,000 hommes, qui s'exercèrent pendant les mois d'août et de septembre. Deux mille pionniers travaillèrent à élever des fortifications autour de la ville de Compiègne, dont on devait faire le siège.

Les chroniqueurs de l'époque ont laissé, sur la façon dont le camp fut tenu des détails qui révèlent des habitudes fort éloignées de notre régularité économique.

On déploya une magnificence extraordinaire ; les soldats avaient tous reçu des habillements neufs ; des tentes immenses servaient d'abri ; les chefs occupaient des maisons de bois meublées comme celles de Paris. Les colonels, les simples capitaines même tenaient table ouverte pour la foule des courtisans et des visiteurs.

Boufflers se distingua par des prodiges d'élégance, de somptuosité, que furent loin de payer les cent mille livres de gratification que lui fit donner le roi. Les capitaines de cavalerie reçurent chacun deux cents écus ; ceux d'infanterie, cent écus. Malgré cela, beaucoup d'officiers se trouvèrent ruinés pour longtemps.

Le 13 septembre, par un temps splendide, eut lieu l'assaut de la ville de Compiègne. Les troupes, dans leur plus belle tenue, se développent au milieu de la plaine. Le roi et ses nombreux invités se tiennent sur les remparts. La bataille fut magnifique.

Qu'en sais-je ? — Un garde-forestier qu'on rencontrait plus souvent dans les vignes que dans les forêts, se fourvoyait un de ces derniers soirs dans un marais où il enfonçait jusque sous les bras.

N'osant plus bouger, crainte de s'embourber davantage, il appelle au secours. Des passants s'avancèrent et lui dirent :

— Alors, monsieur, y a-t-il longtemps que vous-êtes là ?

— Ma foi, je n'en sais trop rien, je n'ai pas sorti ma montre.